

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Damase tenue le 19 septembre 2017, à 19 h 00, à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSTAT DE CONFORMITÉ :

2017-09-19 Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période, s'il y a lieu, mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2017-143

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX TERRAINS ET AUX HABITATIONS DANS LA ZONE 111 (PLACE MORIER-TRAVERSY)

2017-09-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions particulières ont été intégrées au règlement de zonage concernant l'architecture des habitations dans la zone numéro 111 correspondante à la Place Morier-Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises à la municipalité, le fait d'obliger que le mur de façade soit constitué en majorité de matériaux de maçonnerie risque de poser un problème d'ordre structural en raison de la présence de sols argileux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Ghislaine Lussier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance spéciale du 19 septembre 2017, le projet de règlement numéro 38-27 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage concernant certaines dispositions particulières applicables aux terrains et aux habitations dans la zone 111 (Place Morier-Traversy)»;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 3 octobre 2017 à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

A.M. 2017-144

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

2017-09-19

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Yves Monast, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 38-27 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'abroger la disposition prévoyant que la surface du mur de façade (principale et secondaire) d'une habitation, doit être recouverte d'un revêtement extérieur de briques ou de pierres dans une proportion minimale de 60 %. Le règlement a aussi pour objet de préciser qu'une aire faisant l'objet d'un aménagement paysager doit être prévue dans la cour avant.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-09-19

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période, s'il y a lieu, mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2017-145

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-09-19

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Johanne Beauregard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière